



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A LONDRES

PRISE EN CHARGE 2012-2013

Information à l'attention des familles

La campagne d'aide à la scolarité 2012-2013 est ouverte depuis le 4 janvier 2012.

Pour l'année scolaire 2012-2013, vous pouvez dès à présent retirer le dossier de demande de prise en charge des frais de scolarité.

Ce dispositif d'aide à la scolarité concerne les élèves qui seront en **Seconde, Première ou Terminale à la rentrée scolaire 2012-2013.**

Avant de faire la demande, vous êtes invités à consulter la **brochure d'information** correspondante, disponible sur le site internet du consulat :
www.ambafrance-uk.org

Attention : **Toute demande de bourse scolaire vaut demande de prise en charge.** Par conséquent si vous déposez une demande de bourse scolaire pour 2012-2013, ne déposez pas de demande de prise en charge des frais de scolarité.

Retirer le formulaire de demande, dans la rubrique Service des affaires sociales/Enseignement bourses scolaires du site internet du Consulat Général de France à Londres : www.ambafrance-uk.org

Où déposer le dossier ?

- Pour le Lycée Charles Gaulle, auprès du **service des vies scolaires des classes de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale.**

- Pour l'Ecole Européenne de Culham, auprès du **secrétariat. Contact : Mme Gill Brook.**

Quand déposer le dossier ? Le dossier est à déposer auprès de l'établissement concerné dès à présent et pour le **10 février 2012, dernier délai.** L'établissement transmettra le dossier au Consulat.

RAPPELS IMPORTANTS :

- La famille doit être **immatriculée** auprès du consulat Général de France à Londres
- Attestation de régularité auprès de la CAF pour les **familles installées en France l'année précédant la demande**
- Le dossier est à **renouveler tous les ans**
- Depuis la campagne 2011-2012 la prise en charge est **plafonnée aux tarifs pratiqués par les établissements en 2007-2008 (décret n° 2011-506 du 9 mai 2011)**